



Législature 2015-2020

Délibération N° 802

Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

## CREDIT D'ETUDE DE CHF 132'000.- POUR LE REAMENAGEMENT DE LA DEPENDANCE DE LA MAIRIE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Vu le rapport de la commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) du 20.09.2018 ,

Vu le rapport de la commission des finances, gestion et développement économique (CFGDE) du 27.11.2018,

Vu le rapport de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 27.11.2018,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

1. De procéder à une étude pour le réaménagement de la dépendance de la mairie sis chemin de Murlaz 2.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 132'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER